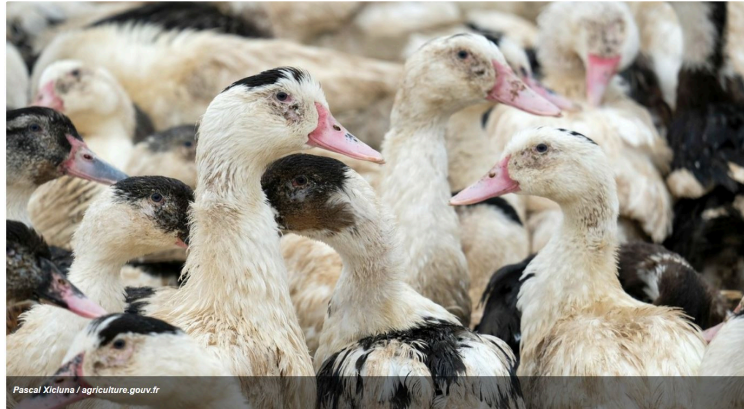


Deuxième cas de grippe aviaire confirmé dans les Landes



Deuxième cas de grippe aviaire confirmé dans les Landes

La Préfecture des Landes a confirmé ce jeudi la présence d'un nouveau foyer « influenza aviaire hautement pathogène H5N8 » après celui de Bénesse-Maremne, cette fois à Saint-Geours-de-Maremne. Une annonce qui inquiète vivement la filière déjà en prise avec la crise du Coronavirus qui a entraîné la fermeture des restaurants et raréfié les occasions festives.

Pour tenter d'isoler la progression du virus, non transmissible à l'homme, la préfecture a placé une quarantaine de commune dans une «zone de protection». Dans un rayon de 3 kilomètres des contrôles vont être systématiques dans tous les élevages mais aussi dans toutes les basses-cours. Les 6000 canards du premier élevage détecté vont être abattus.

La Préfecture des Landes rappelle que « les personnes par leurs tenues (vêtements, bottes...), les roues de véhicules, le matériel, peuvent être porteurs du virus après avoir été en contact avec des oiseaux infectés, domestiques ou sauvages. De ce fait, elle appelle à la plus grande vigilance de tous les acteurs, notamment les éleveurs, les promeneurs, les chasseurs, les propriétaires particuliers de basses-cours, les autres détenteurs d'oiseaux et les vétérinaires pour tout mettre en œuvre afin de se protéger contre la propagation de ce virus. Cela passe en particulier par une application sans faille des mesures de biosécurité (arrêté ministériel du 8 février 2016) et un signalement de toute mortalité d'oiseaux ».

..